



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur Gilles THERER** demeurant Rue du Sart-Tilman 339 à 4031 Angleur.

Le terrain concerné est situé **Rue du Chêne, 13 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section A n°425K, 425M.

La demande vise les travaux suivants : régularisation : extension - création de logements supplémentaires et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- **le volume secondaire doit être implanté avec un recul compris entre 5 et 10m par rapport à la limite latérale ;**
- **l'emprise bâtie des volumes devrait être de maximum 100m² ;**
- **la surface occupée ou réservée aux espaces verts devrait représenter au minimum 80% de la superficie constructible de la parcelle ;**
- **le bardage en zinc ne fait pas partie de la liste des matériaux de parement autorisés par le Règlement.**

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, au Domaine Brunsode n°2 (Château Brunsode - 1^{er} étage), Service Urbanisme, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Domaine Brunsode n°2 (Château Brunsode - 1^{er} étage) à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18 décembre 2025 au 12 janvier 2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be